

# Bilan de compétences fin de carrière et transition retraite



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES FIN DE CARRIERE  
ET TRANSITION RETRAITE

BC023.00 - MAI 2022

Jubiliz est un organisme de formation enregistré sous le N°53351104735 auprès du préfet de région de Bretagne (Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

# Présentation et prérequis

---

Le bilan de compétences **Jubiliz** a pour objectif d'accompagner les fins de carrière des collaborateurs seniors et de favoriser les arrivées à la retraite sereines et en bonne santé.

Le bilan de compétences **Jubiliz** est proposé aux collaborateurs en fin de carrière qu'ils soient dans le secteur public, dans le secteur privé, dans le secteur associatif ou sans emploi.

Il n'y a aucun prérequis pour bénéficier du bilan de compétences **Jubiliz**.

Les participants au bilan de compétences **Jubiliz** doivent être dotés d'un ordinateur avec une connexion internet et/ou d'un smartphone avec une connexion internet. Plusieurs outils numériques sont en effet utilisés dans le cadre du bilan de compétences **Jubiliz** (email, visioconférence avec l'outil Teams, Groupe WhatsApp, application mobile,).

## Cadre réglementaire du bilan de compétences

---

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Le bilan de compétences fin de carrière et transition retraite respecte la réglementation relative aux bilans de compétences définie par les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. Notamment concernant son déroulé, le bilan de compétences fin de carrière et transition retraite suit les 3 phases suivantes :

- Phase préliminaire qui a pour objet d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- Phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.
- Phase de conclusion qui permet au bénéficiaire de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

# Objectifs

---

Plusieurs objectifs sont visés par ce bilan de compétences :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations pour la gestion de la fin de carrière ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.
- Permettre la gestion de la fin de carrière et de la transition retraite
- Mettre en place un plan d'action réalisable pour la fin de carrière et le départ à la retraite

# Durée du parcours

---

Le bilan de compétences se déroule sur 14 semaines (3,5 mois).

L'ensemble des séances se déroulent à distance par visioconférences.

La durée moyenne du bilan de compétences fin de carrière et transition retraite est de 18h réparties comme suit selon les différents moyens pédagogiques :

- 2 séances individuelles pour démarrer et conclure le bilan de compétences - 2h
- 6 séances collectives d'1h30 et une séance collective d'1h pour accompagner les bénéficiaires vers l'élaboration de leurs projets - 10h
- Travail individuel interséances pour élaborer un(des) projet(s) de fin de carrière - 6h

# Méthodes et moyens pédagogiques

---

Les méthodes utilisées pour l'accompagnement des bénéficiaires résident dans des méthodes d'écoute active couplées à l'utilisation de supports d'exercices d'introspection et de projection (autobiographie raisonnée, modèle Do Live Well, matrice des valeurs...).

Les séances collectives alternent entre travail en sous-groupe et échanges collectifs pour apporter du dynamisme et permettre au bénéficiaire de devenir l'acteur de son bilan.

Les formateurs Jubiliz sont formés à l'animation collective et à l'accompagnement individuel pour permettre à chacun des bénéficiaires d'atteindre ses objectifs (le CV des formateurs est à disposition sur simple demande).

# Les outils à disposition des bénéficiaires

---

## Interface personnelle :

Disponible via une application (Smartphone, Tablette) ou par ordinateur, cette interface propose au bénéficiaire un parcours personnalisé de réflexion. Le suivi du parcours de réflexion se fait via cette interface à travers une nouvelle question par semaine. Il peut ainsi avancer vers l'élaboration d'un projet qui fait sens pour lui.

## Séances collectives :

Ces séances de groupe permettent pendant toute la durée du bilan de créer de l'émulation collective. En se nourrissant de l'expertise et de l'expérience des autres, le bénéficiaire va avancer dans l'établissement de ses projets personnels d'évolution.

## Groupe d'échanges WhatsApp :

Nous proposons aux volontaires de participer à un groupe de discussion libre sur WhatsApp avec d'autres participants au bilan. Ils favorisent le partage d'expérience au sein du groupe.

## Blog :

Un blog est disponible sur notre site internet et permet d'apporter du contenu en lien avec les thématiques abordées durant le bilan. Il permet aux utilisateurs d'approfondir leurs réflexions.

# Contenu et programme détaillé

---

## Phase préliminaire :

- Présentation du parcours, de son fonctionnement, des outils, des intervenants, des stagiaires, du programme, du suivi et de l'évaluation
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- Définir et analyser les craintes et les opportunités que représente la fin de carrière pour le bénéficiaire
- Définir les objectifs du bilan de compétences en fonction des besoins du bénéficiaire
- Présentation du déroulement du bilan de compétence et des différentes étapes à suivre

## Phase d'investigation :

- Analyser ses motivations et ses intérêts professionnels
- Analyser ses motivations et ses intérêts personnels

- Analyser son équilibre de vie
- Identifier ses valeurs et ses compétences
- Identifier et explorer des pistes pour sa fin de carrière
- Définir son(ses) projet(s) pour la fin de carrière et pour la suite

#### Phase de conclusion :

- S'appropriier et recenser les facteurs de la phase d'investigation susceptibles de favoriser son(ses) projet(s)
- Gérer sa fin de carrière et mettre en place son(ses) projet(s)
- Conclure le bilan de compétences - définir les principales étapes pour la mise en place du(des) projet(s)

## Modalités d'évaluation

---

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la session à travers de multiples exercices à réaliser.

A l'issue du bilan un document de synthèse est établi reprenant les éléments suivants :

- Circonstances du bilan
- Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées
- Eléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire, et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet (plan d'action)

Ce document permet de prouver le travail qui a pu être effectué. Il est la propriété du bénéficiaire et ne peut être partagé à un tiers sans un accord écrit.

La qualité de l'accompagnement est évaluée à travers plusieurs questionnaires de satisfactions pendant et après le parcours.

## Modalités et délais d'accès

---

Délai moyen constaté de démarrage de bilan : 11 jours après inscription.

L'inscription à une session peut être effectuée en contactant directement les équipes de Jubiliz via [contact@jubiliz.fr](mailto:contact@jubiliz.fr) ou par téléphone au 06.98.64.77.79.

L'inscription à une session pour le bilan de compétences fin de carrière et transition retraite se matérialise par l'établissement d'un contrat entre les parties (convention tripartite en cas de financement par votre employeur).

## Tarifs et financements

---

Le bilan de compétences fin de carrière et transition retraite est commercialisé au prix de 1 000 € nets de taxe (Prestation de formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts)

Dans le cas où vous souhaiteriez financer vous-même votre bilan, vous pouvez demander un devis à [contact@jubiliz.fr](mailto:contact@jubiliz.fr) en précisant la date de session souhaitée. Dans le cas où votre employeur souhaite financer tout ou partie du bilan, un financement est possible dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise.

Pour tous cas particulier, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons ravis de pouvoir vous aider à trouver une solution de financement.

## Accessibilité

---

Jubiliz s'engage à mettre tout en œuvre pour permettre à des personnes en situation de handicap de pouvoir participer pleinement au bilan de compétences fin de carrière et transition professionnelle. Cela passe par la prise en compte des besoins spécifiques du bénéficiaire en situation de Handicap pour participer et mener à bien son bilan. Pour toute demande relative à l'accessibilité, merci de nous contacter directement afin de mettre en place un plan d'action.

## Déontologie et éthique

---

L'ensemble des règles de déontologie et d'éthique de Jubiliz sont à retrouver dans la charte d'éthique et de déontologie en annexe de ce document.

## Charte éthique et déontologique Jubiliz

---

La charte éthique et déontologique de Jubiliz dans le cadre de la prestation du bilan de compétences établit les valeurs et obligations de Jubiliz auprès de ses clients et financeurs et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Jubiliz s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences proposé.

Les formateurs de Jubiliz s'engagent à ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.

Les formateurs de Jubiliz s'engagent à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.

Jubiliz s'engage à rendre son offre claire et compréhensible pour nos clients et financeurs afin d'éviter toute déconvenue à nos clients et financeurs. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités sont stipulés.

Jubiliz dispose en son sein une organisation propre au suivi et à l'organisation de bilans de compétences.

Le bilan de compétences Jubiliz comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art.R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Le bilan de compétences Jubiliz est une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne. Jubiliz s'engage à adapter ses méthodologies en fonction des besoins définis.

Jubiliz respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles. La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences du bénéficiaire.

Jubiliz propose systématiquement un entretien de suivi à 6 mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.

#### **Le bilan proposé :**

- Permet au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation.
- Permet une relation qui responsabilise le bénéficiaire et le conduit à être acteur de son bilan.
- Permet d'accompagner le bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même pour la réalisation de ses projets.
- Propose des informations permettant d'identifier et de mettre en œuvre son ou ses projets, grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Se conclue par l'établissement d'un document de synthèse à la seule destination du bénéficiaire. Ce document ne pourra-t-être partagé à une tiers personne sans l'accord écrit du bénéficiaire. Jubiliz demandera en fin de bilan l'accord du bénéficiaire pour la conservation du document pour une durée de deux ans, dans le seul but de répondre aux exigences légales relatives aux organismes de formation. L'ensemble des documents originaux ayant permis la réalisation du document de synthèse seront remis au bénéficiaire lors de la dernière séance.
- Est soumis à l'évaluation du bénéficiaire pour mesurer la qualité de la prestation.

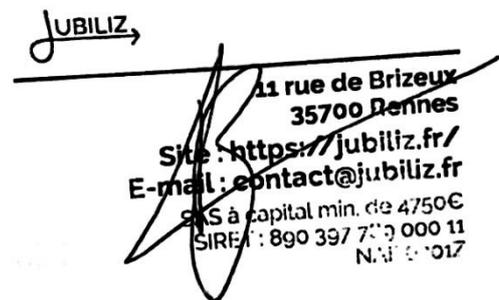
#### **Les formateurs Jubiliz s'engagent :**

- Compétences professionnelles
  - Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
  - Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la supervision et la formation.
- Le contexte et les limites
  - Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
  - Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.
- Intégrité
  - Respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

- Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- **Professionalisme**
  - Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure.
  - Ne pas utiliser les travaux de tiers et en faire nôtre.
  - Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

La présence d'un psychologue ou de toute personne dûment habilitée est requise si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés en cours de bilan.

Fait à Rennes le 07/12/2021,  
Briac Reneaume, Président de Jubiliz



---

## JUBILIZ

47, Avenue des Pays-Bas 35000 RENNES

Tel : 06 98 64 77 79

Mail : [contact@jubiliz.fr](mailto:contact@jubiliz.fr)